



Communiqué officiel – Ville de Villiers-le-Bel

Tranquillité résidentielle : la Ville de Villiers-le-Bel met fin à sa participation au dispositif actuel d'abattement TFPB

Les habitants de Villiers-le-Bel ont droit à la tranquillité, à la sécurité et au respect dans leur résidence.

Depuis plusieurs années, notre ville connaît une profonde transformation. Des centaines de millions d'euros sont investis pour réhabiliter les logements, rénover les espaces publics, améliorer les équipements publics et transformer durablement le cadre de vie des habitants.

Mais chacun le constate : la réussite du renouvellement urbain ne doit pas se mesurer seulement à la qualité des bâtiments ou des aménagements réalisés. Elle se mesure aussi à la tranquillité, à la sécurité et à la qualité de vie dont bénéficient les habitants au quotidien.

Or, malgré les actions engagées, de trop nombreuses nuisances, dégradations, occupations abusives, trafics et troubles du quotidien continuent de dégrader la vie de nombreux résidents.

Face à cette situation, la Ville de Villiers-le-Bel a proposé la création d'un Groupement Inter-bailleurs de Tranquillité Résidentielle afin de renforcer les moyens consacrés à la prévention, à la sécurisation des résidences et à l'accompagnement des habitants.

Cette proposition avait fait l'objet d'un accord de principe sous l'autorité du Préfet du Val-d'Oise.

Pourtant, l'un des principaux bailleurs de la ville a finalement décidé de ne pas s'engager dans cette démarche.

Cette décision remet profondément en cause la dynamique collective qui avait été engagée et ne permet plus de réunir les conditions nécessaires à la mise en œuvre du dispositif tel qu'il avait été envisagé.

La Ville ne conteste ni les actions actuellement financées dans le cadre de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), ni l'engagement quotidien des gardiens et des personnels de proximité qui accomplissent un travail indispensable au service des locataires.

Mais face à une situation qui demeure préoccupante dans plusieurs résidences, la Ville considère qu'il était nécessaire d'aller plus loin.

Les habitants ne comprendraient pas que l'on continue à fonctionner comme avant alors même que la nécessité de renforcer les moyens consacrés à la tranquillité résidentielle a été reconnue lors des échanges conduits sous l'autorité de l'État.

Dans ces conditions, la Ville de Villiers-le-Bel a décidé de mettre fin à sa participation au dispositif actuel d'abattement TFPB.

Lorsque les résultats attendus par les habitants ne sont pas au rendez-vous, il est légitime d'interroger les dispositifs existants et de rechercher de nouvelles solutions plus efficaces.

La Ville souhaite désormais pouvoir construire, avec l'État et l'ensemble des partenaires qui souhaiteront s'engager, un dispositif renforcé permettant d'apporter des réponses concrètes aux habitants confrontés aux dégradations, aux occupations abusives, aux trafics et aux atteintes répétées à la tranquillité résidentielle.

Les habitants ont fait leur part.

Les collectivités ont fait leur part.

L'État a fait sa part.

Il est désormais nécessaire que chacun prenne pleinement ses responsabilités afin de préserver durablement les investissements réalisés dans nos quartiers et garantir aux habitants la qualité de vie qu'ils sont en droit d'attendre.

Pour la tranquillité résidentielle. Pour la sécurité du quotidien.

Pour le respect des habitants de Villiers-le-Bel.



Djida Djallali-Tehtach
Maire de Villiers-le-Bel

